

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service du patrimoine culturel

**08-01**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 23 novembre 2023

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 A L'ASSOCIATION POUR  
UN MUSÉE DU LOGEMENT POPULAIRE (AMuLoP) – AVENANT.**

L'AMuLoP, association pour un musée du logement populaire, est une association loi 1901, fondée en 2014. Elle réunit un collectif d'enseignant·e·s du secondaire et du supérieur, historien·e·s et sociologues, ainsi que des acteurs et des actrices du monde de la culture et du patrimoine, qui portent le projet d'un musée du logement populaire.

Le territoire de la banlieue situé au nord de Paris est emblématique de l'évolution des banlieues populaires. Par son histoire, la Seine-Saint-Denis apparaît comme un lieu d'implantation particulièrement intéressant pour le projet de musée.

Territoire singulier par ses rapports étroits avec Paris depuis le Moyen Âge, symbolisés notamment par la Basilique de Saint-Denis, la banlieue nord-est de la capitale l'est aussi par une histoire industrielle et ouvrière qui l'a marquée en profondeur et sur la durée. C'est un espace qui porte les traces de l'urbanisation des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, étroitement associée à l'industrialisation, puis à la désindustrialisation de la région parisienne.

À partir du prisme du logement, l'association souhaite mettre en lumière l'histoire des banlieues populaires en la recentrant sur ces quartiers et leur quotidien. Loin de la formule classique de l'exposition, un tel musée entend proposer une expérience d'immersion dans le vécu des anciens habitants des lieux, des logements reconstitués grâce à des archives et des témoignages servant de cadre à la découverte des vies de leurs anciens occupants, replacées dans leur contexte social, culturel et politique par des guides issus du territoire, spécifiquement formés à cette forme de médiation. Il sera accessible aux habitant·e·s, aux associations, aux scolaires et aux étudiants·e·s. Le musée du logement populaire vise par ailleurs à compléter l'offre culturelle dans le nord-est de Paris.

En plus de la création du musée, d'autres parcours de découverte pourront être progressivement proposés à travers la Seine-Saint-Denis, associant balades urbaines et expositions temporaires.

La préfiguration de ce projet de musée a été présentée du 16 octobre 2021 au 30 juin 2022

à travers l'exposition « La vie HLM. Histoires d'habitant-e-s de logements populaires - Aubervilliers 1950-2000 » dans des logements inoccupés de la cité Émile-Dubois, construite en 1957, et communément appelée « cité des 800 ». Un colloque international s'est tenu le 15 février 2022 au Campus Condorcet, qui a permis d'étudier et d'évaluer la muséographie de l'histoire des migrations dans les projets équivalents développés à travers le monde.

Ce projet, inclusif et scientifique, accessible et exigeant, nourri de recherches historiques avec un sincère souci didactique, doit dorénavant trouver un lieu pérenne pour se déployer. Parallèlement à l'identification d'un lieu d'implantation, l'association élaborera son projet scientifique et culturel (PSC), poursuivra son travail de recherche scientifique et procédera à l'enrichissement des collections du futur musée. Le déploiement du volet éducatif sera poursuivi, avec différents axes de formation et des interventions en milieu scolaire. Enfin, l'inscription du projet dans un processus de développement de l'attractivité du territoire séquano-dionysien sera approfondie.

En 2022, pour mener à bien ce programme d'actions, le Département a signé une convention triennale et versé 30 000 euros de subvention et entend poursuivre l'accompagnement du projet porté par l'AMuLoP par la voie d'un avenant pour 2023.

Je vous propose donc :

- D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement 2023 de 30 000 euros à l'association pour un Musée du Logement Populaire (AMuLoP) ;
- D'APPROUVER l'avenant, dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'association pour un musée du logement populaire (AMuLoP) ;
- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la vice-présidente,

**Dominique Dellac**

## **Délibération n° 08-01 du 23 novembre 2023**

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 À L'ASSOCIATION POUR UN MUSÉE DU LOGEMENT POPULAIRE (AMuLoP) – AVENANT**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention 2022 – 2024 avec l'association pour un musée du logement populaire (AmuLoP) approuvée par sa délibération n°8-2 du 30 juin 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 30 000 euros à l'association pour un musée du logement populaire (AmuLoP) ;

- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'association pour un musée du logement populaire AmuLoP ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*